

02. STRATÉGIE DE VALORISATION DES PHARES ET MAISON DE FEU EN MER

AC2AM Sébastien LE VEY



En 2016, un rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable a défini un ensemble de 18 recommandations visant la valorisation des phares et des maisons feux. La protection et la valorisation des phares en mer y est abordée sans apporter de réelles solutions pour préserver ce type d'ouvrage. Dans son livre « Phare en mer », l'historien Jean-Christophe FICHOU pose également la question de la gestion future de ces ouvrages en mer ?

Le recueil « mémoire d'un gardien de phare », de Louis COZAN souligne également ce besoin viscéral de protection des phares en mer qui poursuivent inlassablement leur mission de signalisation maritime. Comment protéger, puis valoriser les phares et maisons de feu en mer. On évoque fréquemment l'appui d'hypothétiques mécènes, de sociétés multinationales, de sponsors. Cette étude vise à définir une stratégie réaliste pour protéger et valoriser ces ouvrages en mer.

RÉSUMÉ

Sur l'échelle du patrimoine culturel, les phares sont des ouvrages modernes et récents. Pourtant, ils apparaissent parfois fatigués, ridés par les agressions de la mer. Ces phares étaient craints par leurs gardiens compte tenu de leurs accès difficiles et des conditions de vie rudes sur site. Dans un contexte d'évolution technique engagé dans la fin des années 60, les phares en mer sont automatisés. Ce processus aboutit 40 ans plus tard avec le départ des derniers gardiens de phare en mer. Les évolutions techniques ont réduit le rôle principal de signalisation maritime des phares. Depuis le Grenelle de la mer en 2009, l'application de conventions et de stratégies ont permis d'apporter un second souffle à quelques phares à terre. Nouer des partenariats avec peu de retour d'investissement a peu de chance d'aboutir pour les 40 ouvrages répertoriés en mer.

Avant d'appliquer un remède visant à préserver ces ouvrages en mer, il convient de mener un état des lieux. Ce diagnostic porte sur les points forts, les points faibles, les menaces et les opportunités de la gestion de l'ouvrage. De ce diagnostic, cinq axes orientent la stratégie à conduire. L'indice de valorisation correspond à la synthèse de ces cinq axes qui sont : la fragilité de l'ouvrage, la reconnaissance de l'ouvrage, l'investissement à mener, le partenariat mis en place et l'attractivité de l'ouvrage. Cet indice a permis d'isoler sept recommandations qui forment la stratégie à conduire. La recommandation « mère » correspond à mettre en place un référent patrimoine au sein du ministère chargé de la mer. La seconde recommandation porte sur la mise en place d'une politique de préservation des phares. Les cinq dernières recommandations doivent guider le référent dans son travail d'appui et d'animation de la mission vers l'administration et les partenaires.

RECOMMANDATIONS

1

Nommer un « référent patrimoine » à la DG AMPA.

2

Mettre en place une politique nationale des phares. Pour les phares en mer, cette politique oriente notamment les deux actions stratégiques suivantes :

- Affirmer l'emploi d'une délégation pour la réalisation des travaux sur les phares en mer et l'attachement de la mission « patrimoine des phares » au service des phares et balises. Disposer d'une « vitrine » unique de communication sur les phares et le patrimoine.

3

Assurer la pérennité des ouvrages en mer : « FRAGILITÉ »

- Établir un document de synthèse concernant l'état des phares en mer.
- Disposer d'un niveau d'expertise technique permettant de piloter la restauration des phares en mer et d'apporter une aide à la décision pour la préservation des ouvrages en mer face aux évolutions climatiques .

Définir les appels à projet technique pour les ouvrages en mer.

4

Travailler activement avec le ministère de la Culture : « RECONNAISSANCE »

- Établir un protocole de financement à parts égales visant à préserver les phares.
- Établir une note sur les obligations techniques relevant d'un ouvrage classé.
- Cadrer la gestion du mobilier et boiseries remarquables dans les phares en mer.
- Finaliser le besoin complémentaire de classement ou d'inscription des phares en mer.
- Guider les services sur la manière de conserver les objets scientifiques et techniques

5

Étoffer l'offre de financement : « INVESTISSEMENT »

- Sanctuariser le financement du « plan phares » et orienter au moins la moitié de ce financement vers les ouvrages « orphelins » en mer.
- Proposer au fond européen et à la fondation du patrimoine des ouvrages en mer.
- Appel à financement atypique : bail emphytéotique, appel à projet, caisse des dépôts

6

Poursuivre la coopération avec le conservatoire du littoral : « PARTENARIAT »

- Réfléchir sur la possibilité de maintenir un gestionnaire au-delà de 30 ans d'activité.
- Rechercher en commun des gestionnaires intéressés par un phare en mer.
- Procéder à une évaluation du partenariat avec le conservatoire du littoral.

7

Renforcer le rayonnement de l'administration maritime : «ATTRACTIVITÉ »

- Valoriser le travail des agents, les financements mis en place par l'administration chargée de la Mer, les objets du patrimoine, les phares, leurs histoires et leurs archives.
- Maîtriser et délivrer en ligne une information juste .
- Organiser une interaction avec le grand public : concours photos, phare de l'année...
- Étudier la mise en place d'une plaque commémorative pour tous les agents péris lors de leur mission de signalisation maritime.